

# Notice méthodologique

## TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Éco-efficience du secteur tertiaire

## CATEGORIE PRINCIPALE

Activités humaines

## THEMATIQUE PRINCIPALE

Secteur tertiaire

## CATEGORIE SECONDAIRE

Activités humaines

## THEMATIQUE SECONDAIRE

Éco-efficience

## SECTION 1 : AUTEUR

Nom	DEJEMEPPE
Prénom	Julien
E-mail	<a href="mailto:julien.dejemeppe@spw.wallonie.be">julien.dejemeppe@spw.wallonie.be</a>
Tél	081/33.60.16

## SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Éco-efficience du secteur tertiaire
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	<p>Un <u>indicateur d'éco-efficience</u> compare l'évolution d'une donnée socioéconomique (variable d'activité comme la valeur ajoutée brute ou le nombre d'emplois) aux évolutions des pressions exercées sur l'environnement (émissions atmosphériques, consommation d'énergie...). Lorsque ces évolutions sont découplées, c'est-à-dire quand les pressions augmentent moins vite que la variable d'activité, l'éco-efficience du secteur augmente.</p> <p>Le découplage peut être absolu ou relatif. Le découplage est absolu lorsque l'indicateur de pression environnementale concerné est stable ou en diminution, tandis que la variable d'activité augmente. Le découplage est relatif lorsque le taux de croissance de la variable environnementale concernée est positif, mais inférieur au taux de croissance de la variable économique.</p> <p>Le <u>secteur tertiaire</u> correspond au secteur des services marchands (commerces, banques et assurances, santé...) et non marchand (administrations, écoles...), à l'exception du secteur du transport. Pour la donnée relative au nombre d'emplois, le secteur des communications étant regroupé avec le secteur du transport, la donnée présentée exclut les secteurs du transport et des communications.</p> <p>Le <u>nombre d'emplois</u> dans le secteur tertiaire est basé sur la statistique de l'emploi intérieur.</p> <p>« L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les Etats membres de l'Union européenne (SEC 2010). » (Source : IWEPS, 2019)</p>

<b>Référence(s) (définition)</b>	<p>Eurostat, page du portail RAMON (<i>reference and management and nomenclatures</i>) relative au terme « découplage absolu ».  <a href="https://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=DSP_GLOSSARY_NOM_DTL_VIEW&amp;StrNom=CODED2&amp;StrLanguageCode=FR&amp;IntKey=16948963&amp;RdoSearch=&amp;TxtSearch=&amp;CboTheme=&amp;IntCurrentPage=1">https://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=DSP_GLOSSARY_NOM_DTL_VIEW&amp;StrNom=CODED2&amp;StrLanguageCode=FR&amp;IntKey=16948963&amp;RdoSearch=&amp;TxtSearch=&amp;CboTheme=&amp;IntCurrentPage=1</a> (consulté le 20/05/2019).</p> <p>Eurostat, 2008. NACE Rév. 2 Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne. Eurostat : Luxembourg, Luxembourg. En ligne.  <a href="https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5902564/KS-RA-07-015-FR.PDF/0f229302-cf58-48dd-9190-f9552b115872">https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5902564/KS-RA-07-015-FR.PDF/0f229302-cf58-48dd-9190-f9552b115872</a> (consulté le 20/05/2019).</p> <p>IWEPS, 2019. Page relative à l'indicateur « Emploi intérieur par secteur ». En ligne.  <a href="https://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-interieur-secteur/">https://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-interieur-secteur/</a>. (Consulté le 20/05/2019)</p>
<b>Raison d'être de la fiche d'indicateurs</b>	<p>Les indicateurs d'éco-efficience fournissent une première base d'évaluation de type développement durable en rapportant l'évolution d'un paramètre socioéconomique spécifique (le nombre d'emplois) à celle d'une sélection de pressions exercées sur l'environnement (consommation d'énergie, en particulier d'électricité et émissions de polluants atmosphériques).</p>

## SECTION 3 : METHODOLOGIE

### INDICATEUR N°1

<b>Titre</b>	<p>Consommation d'énergie du secteur tertiaire* en Wallonie  * Hors secteur du transport</p>
<b>Description des paramètres présentés</b>	<p>L'indicateur présente l'évolution des consommations d'énergie (combustibles, électricité et totale) et du nombre d'emplois pour le secteur tertiaire entre 1995 et 2016 en Wallonie.</p>
<b>Unité(s)</b>	<p>Sans unité (graphique en base 100)</p>
<b>DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES</b>	
<b>Données relatives à la consommation d'énergie</b>	
<b>Fournisseur des données</b>	<p>SPW - DGO4 - Département de l'énergie et du bâtiment durable (bilans énergétiques)</p>
<b>Description des données</b>	<p>Les données énergétiques utilisées dans cette fiche d'indicateurs sont issues des travaux réalisés dans le cadre des bilans énergétiques wallons.</p> <p>Les bilans énergétiques présentent des données relatives à la production, la transformation et la consommation d'énergie en Wallonie. Ils sont basés sur les données récoltées auprès des différents acteurs (production, transformation, consommation) par différents moyens (enquête intégrée environnement, contacts directs...) et de modélisations. En lien avec les méthodologies issues des directives européennes, ils sont notamment utilisés pour les rapports ou les inventaires d'émissions.</p> <p>Plusieurs bilans sectoriels (transport, production et transformation, domestique...) sont réalisés chaque année.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le Portail énergie du Service public de Wallonie. Voir en particulier la page relative aux bilans énergétiques wallons :</p>

	<p><a href="https://energie.wallonie.be/fr/bilans-energetiques-wallons.html?IDC=6288">https://energie.wallonie.be/fr/bilans-energetiques-wallons.html?IDC=6288</a></p> <p>Les données relatives à la consommation d'énergie du secteur tertiaire sont issues du Bilan énergétique de la Wallonie – Secteur domestique et équivalent. Ce bilan reprend les principaux facteurs explicatifs relatifs à la demande en énergie et présente l'évolution des consommations d'énergie du secteur domestique et équivalent (secteur résidentiel, secteur tertiaire et agriculture).</p> <p>Une présentation des données 2016 est disponible en ligne :  ICEDD, 2018. Bilan énergétique de la Wallonie 2016. Secteur domestique et assimilés et bilan provisoire 2017. Présentation dans le cadre du comité d'accompagnement. Document réalisé pour le compte du SPW - DGO4 - DEBD.</p> <p><a href="https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/bilanenergetiquedomestiquewallonie2016etbilanprovisoire2017.pdf?ID=54009">https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/bilanenergetiquedomestiquewallonie2016etbilanprovisoire2017.pdf?ID=54009</a> (consulté le 20/05/2019)</p> <p>La consommation d'énergie présentée est la consommation finale d'énergie, c'est-à-dire l'énergie consommée par les utilisateurs finaux, après transformation éventuelle en énergie secondaire (électricité p. ex.).</p> <p>Les consommations d'énergie du secteur tertiaire portent sur les consommations liées aux bâtiments (électricité, chauffage). Cela exclut les consommations liées aux déplacements de personnes ou de marchandises induits par les activités du secteur tertiaire. Ces consommations sont comptabilisées dans le secteur des transports.</p>
<b>Traitement des données</b>	Les données sources sont exprimées en GWh. Les valeurs sont ensuite converties en base 100 en choisissant l'année 1995 comme base 100.
<b>Données relatives au nombre d'emplois</b>	
<b>Fournisseur des données</b>	IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique).
<b>Description des données</b>	<p>Les données proviennent du modèle HERMREG. Il est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), le Studiedienst van de Vlaamse Regering (SVR) et l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). Il complète les informations officielles de VAB et de PIB régionales publiées par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) au moyen d'hypothèses propres. Il répartit notamment l'unité extraterritoriale (ambassades belges, casernes militaires à l'étranger...) entre les trois régions. Ce modèle permet également d'établir les perspectives économiques régionales à moyen terme.</p> <p>Sur la base des informations officielles disponibles auprès de l'ICN, les partenaires du projet HERMREG établissent des estimations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la valeur ajoutée brute de chaque région, à prix courants, ventilée selon 13 branches d'activité (au départ de regroupements de la NACE<sup>1</sup> Rév.1 ou 2) ;</li> <li>- la valeur ajoutée brute de chaque région, en volume, ventilée selon 13 branches d'activité (au départ de regroupements de la NACE Rév.1 ou 2) ;</li> <li>- le produit intérieur brut de chaque région, à prix courants et en volume ;</li> <li>- le volume intérieur d'emploi (exprimé en nombre de personnes).</li> </ul> <p>Dans le cadre de cette fiche d'indicateurs, ce sont les données relatives à l'emploi intérieur total en Wallonie exprimé en nombre de personnes qui sont utilisées.</p> <p>La sélection porte sur les catégories suivantes :</p>

<sup>1</sup> Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne

	<p>5. Services marchands</p> <p>b. Commerce et horeca</p> <p>c. Crédit et assurances</p> <p>d. Santé et action sociale</p> <p>e. Autres services marchands</p> <p>6. Services non-marchands</p> <p>a. Administration publique et éducation</p> <p>b. Services domestiques</p> <p>Soit l'ensemble des Services marchands et non-marchands à l'exception de la catégorie 5.a <i>Transports et communications</i> afin de pouvoir comparer au mieux ces données avec les autres séries présentées. En effet, tant pour les données énergétiques (indicateur 1 et 2) que pour les données d'émissions (indicateur 2), le secteur du transport constitue une catégorie distincte.</p>
--	--

Traitement des données	Les données sources sont exprimées en nombre de personnes. Les valeurs sont ensuite converties en base 100 en choisissant l'année 1995 comme base 100.
------------------------	--

## INDICATEUR N°2

<b>Titre</b>	Émissions atmosphériques du secteur tertiaire* en Wallonie * Hors secteur du transport
<b>Description des paramètres présentés</b>	L'indicateur présente l'évolution des émissions pour deux types de polluants atmosphériques (gaz à effet de serre et substances acidifiantes), de la consommation d'énergie (combustibles) et du nombre d'emplois pour le secteur tertiaire entre 1995 et 2016 en Wallonie.
<b>Unité(s)</b>	Sans unité (graphique en base 100)

## DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES

### Données relatives à la consommation d'énergie et au nombre d'emplois

<b>Description des données</b>	La série relative à la consommation d'énergie (combustibles) et la série relative au nombre d'emplois sont identiques à celles de l'indicateur 1.
--------------------------------	---

### Données relatives aux émissions

<b>Fournisseur des données</b>	Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC)
<b>Description des données</b>	<p>Les données d'émissions wallonnes sont compilées annuellement par l'AwAC. Elles couvrent les émissions de gaz à effet de serre, de substances acidifiantes, de précurseurs d'ozone troposphérique, de particules fines et de micropolluants. Seules les émissions de gaz à effet de serre et de substances acidifiantes sont représentées dans cette fiche d'indicateurs car ce sont les deux polluants pour lesquels la part du tertiaire est historiquement la plus importante en Wallonie (tout en restant minime (&lt; 5 %)).</p> <p><u>Gaz à effet de serre (GES)</u> : les données présentées concernent les émissions des 7 GES couverts par le Protocole de Kyoto (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>), pondérées par leur potentiel de réchauffement global afin de les exprimer en équivalent CO<sub>2</sub> (éq CO<sub>2</sub>). La série présentée ne tient pas compte du CO<sub>2</sub> issu de la combustion de la biomasse (bois de chauffage, déchets organiques...). En effet, ces émissions ne sont pas considérées dans le cadre du protocole de Kyoto. Pour le secteur tertiaire, elles représentaient 53 kt éq CO<sub>2</sub> en 2016, contre 1 630 kt éq CO<sub>2</sub> pour les émissions totales de gaz à effet de serre du secteur tertiaire.</p>

	<p><u>Substances acidifiantes</u> : les données présentées concernent les émissions des 3 principales substances acidifiantes (SO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub> et NH<sub>3</sub>) converties en équivalent acide (Aéq) sur base de la quantité de protons susceptibles d'être produits par chacun de ces trois gaz.</p> <p>Les données d'émissions sont estimées selon les méthodologies recommandées dans les lignes directrices internationales ou suivant des méthodologies nationales ou régionales spécifiques permettant une meilleure estimation des émissions.</p> <p>Les émissions sont calculées en multipliant une variable d'activité (consommation des différents combustibles, volume de production...) par un facteur d'émission. Les facteurs d'émission proviennent soit de méthodologies standardisées et approuvées internationalement, soit d'études ciblées ou de mesures aux cheminées qui sont réalisées afin de disposer de facteurs reflétant mieux les conditions locales. Les variables d'activités proviennent de différentes sources statistiques, dont notamment les bilans énergétiques. (Source : AwAC)</p> <p>Les émissions atmosphériques du secteur tertiaire n'incluent pas les émissions liées aux déplacements de personnes ou de marchandises induites par les activités du secteur tertiaire. Ces consommations sont comptabilisées dans le secteur des transports.</p> <p>Pour plus d'information sur ces données voir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le site de l'AwAC et en particulier la page relative aux inventaires d'émission (<a href="#">lien</a>) ;</li> <li>- la fiche d'indicateurs « Émission de gaz à effet de serre » (<a href="#">lien</a>) ;</li> <li>- la fiche d'indicateurs « Émissions de polluants acidifiants » (<a href="#">lien</a>).</li> </ul>
<p><b>Traitement des données</b></p>	<p>Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en kt éq CO<sub>2</sub> (kilotonne équivalent CO<sub>2</sub>).</p> <p>Les données relatives aux substances acidifiantes sont exprimées en t Aéq (tonne équivalent acide).</p> <p>Les valeurs sont ensuite converties en base 100 en choisissant l'année 1995 comme base 100.</p>

## SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

<p><b>Fiabilité des données</b></p>	<p>Les méthodologies d'élaboration des bilans énergétiques et des inventaires d'émission sont régulièrement améliorées, lorsque de meilleures données ou méthodologies sont disponibles. Il s'agit donc d'un processus dynamique et les données des années précédentes peuvent être révisées.</p>
<p><b>Précision des données</b></p>	<p>Idem Pour certains secteurs, des modèles spécifiques sont utilisés pour estimer les émissions.</p>
<p><b>Comparabilité des données</b></p>	<p>Les séries de données proviennent de sources différentes et sont donc construites sur base de méthodologies différentes, notamment au niveau de la définition des activités considérées pour former le secteur tertiaire.</p>
<p><b>Disponibilité des données</b></p>	<p>Les données relatives aux pressions du secteur tertiaire sont peu nombreuses. Les indicateurs d'éco-efficience se limitent aux données disponibles : consommation d'énergie et émissions de polluants atmosphériques. La fiche d'indicateurs ne reflète pas l'impact global du secteur tertiaire sur l'environnement.</p>

## SECTION 5 : ELABORATION DE L'ETAT ET DE LA TENDANCE

<b>Paramètre évalué par le pictogramme</b>	Principe de découplage entre le nombre d'emplois d'une part et la consommation d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques d'autre part.
<b>ETAT</b>	
<b>Méthode d'attribution</b>	La situation est jugée d'autant plus favorable que l'on observe un découplage entre le nombre d'emplois (variable d'activité) et la consommation d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques (variables de pression) : situation défavorable en l'absence de découplage, favorable en cas de découplage généralisé et non évaluable en cas de découplage pour une partie des indicateurs de pressions seulement.
<b>Norme utilisée (si pertinent)</b>	Principe de découplage
<b>TENDANCE</b>	
<b>Méthode d'attribution</b>	Évolution de l'amplitude du découplage sur l'ensemble de la période (1995 - 2016)

## SECTION 6 : MISES A JOUR

<b>Date de dernière mise à jour de cette notice méthodologique</b>	Juillet 2019
--	--------------